



INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Enfant

Nom		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Sexe :	☐ Fille ☐ Garçon	Observations	

Mère

SITUATION FAMILIALE

☐ mariée - ☐ divorcée - ☐ famille d'accueil - ☐ célibataire - ☐ PACSEE - ☐ séparée - ☐ union maritale - ☐ veuve

Mère

☐ avec autorité parentale

☐ sans autorité parentale

☐ prend en charge les frais périscolaires

☐ ne prend pas en charge les frais périscolaires

Nom		Prénom	
Adresse			
CP		Ville	
Tél. domicile		Tél. portable	
Adresse mail			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Profession		Tél. Professionnel	
Nom et adresse de l'employeur			

Père

SITUATION FAMILIALE

☐ marié - ☐ divorcé - ☐ famille d'accueil - ☐ célibataire - ☐ PACSE - ☐ séparé - ☐ union maritale - ☐ veuf

Père

☐ avec autorité parentale

☐ sans autorité parentale

☐ prend en charge les frais périscolaires

☐ ne prend pas en charge les frais périscolaires

Nom		Prénom	
Adresse			
CP		Ville	
Tél. domicile		Tél. portable	
Adresse mail			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Profession		Tél. Professionnel	
Nom et adresse de l'employeur			

FAMILLE RECOMPOSEE – NOUVEAU CONJOINT DE ☐ Madame ☐ Monsieur			
Nom		Prénom	
Adresse			
CP		Ville	
Tél. domicile		Tél. portable	
Adresse mail			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Profession		Tél. Professionnel	
Nom et adresse de l'employeur			

FRATRIE				
Nom	Prénom	Date de naissance	Classe & Ecole fréquentée	A charge ? Oui - Non

INFORMATIONS MEDICALES	
Nom du médecin traitant :	Vaccins
Tél :	JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DU CARNET DE SANTÉ
Adresse :	

L'enfant porte-t-il : des lunettes ☐ - des prothèses auditives ☐ - corrections orthodontiques ☐
Recommandations des parents : Allergies, antécédents médicaux, traitement médical.
Si allergies, mise en place d'un P.A.I. est obligatoire
Allergies alimentaires (préciser) :
Allergies médicamenteuses (préciser) :

Régime alimentaire particulier ☐ Repas normal ☐ Repas sans viande

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (autres que les parents)		
Nom et Prénom	Téléphone	Lien de parenté

FAMILLE QUI RÉSIDE HORS DE MOREZ

Les enfants qui résident dans une commune extérieure à Morez : impérativement renouveler la demande d'inscription scolaire chaque année. De plus, l'accord de l'autorité ayant la compétence scolaire de la commune de résidence doit être renouvelé.

Pour l'enfant dont la famille réside hors de Morez	
Motivation de la demande d'inscription hors de la commune de résidence	
Absence de structure d'accueil dans la commune de résidence	☐
Renouvellement d'inscription jusqu'au terme de la scolarité maternelle ou élémentaire	☐
Obligations professionnelles des parents et absence de restauration et de gardes organisées	☐
Raisons médicales (joindre un certificat établi par un médecin)	☐
Inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de Morez	☐
Inscription de l'enfant dans une classe Ulis - sur notification de la MDPH	☐
Loi n° 83-663 du 22/7/1983 posant le principe de la répartition des charges scolaires entre les communes d'accueil et de résidence des élèves des écoles élémentaires et maternelles. Loi n°2004-809 du 13/8/2004 art 87 et 2005-157 du 23/2/2005 art 113, complétant le dispositif législatif. Décret n°86-425 du 12 mars 1986, relatif aux cas dérogatoires engendrant l'obligation de participation aux charges scolaires. Article L212-8 du code de l'éducation posant le principe d'un libre accord pour la répartition des charges scolaires entre la commune et la commune de résidence de l'enfant.	
Date et signature des parents	
Accord de l'autorité de la commune de résidence ayant la compétence scolaire : (Maire - Président de Sivos - RPI - Président EPCI) Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐ Nom - Prénom : Date et signature et cachet	Décision du Maire Ou de son représentant Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐ Date et signature et cachet

Demande de dérogation à la carte scolaire pour les familles de Morez

Demande de dérogation à la carte scolaire, si vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de rattachement (école dont dépend l'adresse du domicile de la famille), vous devez joindre un courrier justifiant cette demande.

Autorisation droit à l'image et diffusion d'image de l'enfant

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom, Prénom)

Responsable légal(e) de l'enfant (Nom- Prénom)

Autorise la Ville de Morez à filmer ou à photographier mon enfant et à reproduire, diffuser et publier son image dans les publications. Ces réalisations pourront être diffusées pour le compte de la Commune des Hauts de Bienne sur les supports suivants :

Site internet Ville de Morez	☐ OUI	☐ NON	Affichage pôle Education	☐ OUI	☐ NON
Facebook Ville de Morez	☐ OUI	☐ NON	Presse locale	☐ OUI	☐ NON
Magazines communaux	☐ OUI	☐ NON			

Fait à Morez, Le

Signature

Protection des données

Je suis informé(e) que mes données personnelles sont enregistrées et traitées par la Commune des Hauts de Bienne, représentée par Monsieur le Maire, responsable de traitement, sur la base légale de l'article 6.1 b du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service Enfance dans un fichier informatisé dans le but du suivi du dossier de l'enfant accueilli en structure.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la Commune des Hauts de Bienne s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organisme, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données.

Les données seront conservées par la Commune des Hauts de Bienne pendant toute la période de traitement.

Date :

Lieu :

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous bénéficiez également du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un email à secretariat@mairie-morez.fr ou en écrivant à l'adresse suivante : Mairie de MOREZ, Service de Protection des Données, Place Jean Jaurès - MOREZ, 39400 HAUTS DE BIENNE.

S'il ne vous était pas donné satisfaction, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

Pour pouvoir déposer votre dossier et valider votre inscription vous devez fournir

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

- Une photocopie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Une photocopie du carnet de santé pour les vaccins
- En cas de scolarité en Ulis - attestation notification par la MDPH
- Certification de radiation en cas de changement d'école.

CONTACT POLE ÉDUCATION DE LA COMMUNE



Marine VANDELLE

Directrice Pôle Cohésion Sociale et Education

Ligne directe : 03 84 33 74 88

Portable prof : 07 71 37 72 56

mvandelle@mairie-morez.fr

Ville de Morez

Tél. 03 84 33 10 11

www.ville-morez.fr